

>> ECRITURE (HARMONIE) <<

Conditions d'admission : niveau minimum de formation musicale : fin de 3^{ème} cycle avec possibilité de déroger en fonction d'un parcours musical « autre » et (ou) de la motivation.

Le cursus d'écriture est constitué d'un cycle probatoire puis d'une orientation « Cours Fin d'Etudes » (Certificat d'Etudes Musicales, CEM) ou « Diplôme d'Etudes Musicales » (DEM).

Cycle Probatoire (durée 2 ans mini, 4 ans maxi)

Niveau 1 : acquisition des bases du langage fonctionnel tonal (les phrasés, les cadences, les fonctions I, II et IV, V et VI)

Niveau 2 : accords II, V ; les marches de 7^{ème} ; les notes étrangères)

Chaque niveau est sanctionné par l'obtention d'une UV (UV Prob. 1, UV Prob. 2)

L'obtention de l'UV Prob. 2 est nécessaire avant l'orientation CEM ou DEM.

Cycle de Fin d'Etudes Musicales (CEM) (durée 1 ou 2 ans) débouchant sur le Certificat d'Etudes Musicales

Ecriture (texte(s) à harmoniser, ou à reconstituer, ou à composer suivant indications)

Projet personnel (arrangement ; instrumentation ; réduction....)

Harmonie clavier et (ou) improvisation

Cycle Préparatoire Supérieur, débouchant sur le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) (2 ans mini 4 ans maxi)

1^{ère} année : UV1 et UV2 (trio baroque + piano romantique 1^{ère} moitié XIX^{ème})

2^{ème} année : UV3 style baroque

UV4 style classique

UV5 style 2nde moitié XIX^{ème} ou début XX^{ème} siècle

CLASSE D'HARMONIE PRATIQUE

Parallèlement aux classes d'harmonie écrite, les élèves sont tenus de suivre la classe d'harmonie pratique au clavier.

HARMONIE PRATIQUE/PIANO

La classe d'harmonie pratique au piano comporte deux niveaux. Le premier niveau est accessible aux élèves ayant suivi au minimum une année d'harmonie écrite. En fin de 1^{er} niveau est demandée, après quelques minutes de préparation, la réalisation au piano de l'accompagnement d'une mélodie simple, non modulante. A l'issue de cette épreuve est éventuellement prononcé le passage en 2^{ème} niveau.

En fin de second niveau est demandée l'harmonisation au piano d'une mélodie avec modulations aux tons voisins exclusivement. Au terme de cette épreuve est éventuellement décerné le certificat d'harmonie pratique.